



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maisons de santé pluridisciplinaires

Question écrite n° 96156

Texte de la question

M. Julien Dive interroge M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales sur les engagements pris par le Gouvernement en matière de santé, annoncés par le Premier ministre lors du 3e comité interministériel des ruralités qui s'est tenu le 20 mai dernier. La désertification médicale est un fléau en milieu rural : en 2013 dans l'Aisne, il n'y avait que 210 médecins généralistes et spécialistes pour 100 000 habitants, la moyenne nationale étant de 300. Dans ce département, 30 % des médecins ont plus de 60 ans, et tous ne trouvent pas de remplaçant à temps. L'Aisne, comme d'autres départements ruraux, a donc besoin de jeunes médecins pour compenser les départs à la retraite à venir, et pouvoir répondre à la demande de ces territoires. Le modèle des maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), qui regroupent des professionnels libéraux autour d'un même projet, apparaît comme une solution durable pour ces territoires, puisqu'il casse l'isolement des nouveaux médecins et permet une installation dans de meilleures conditions. 600 nouveaux projets de maisons de santé pluriprofessionnelles ayant été annoncés lors du dernier comité interministériel, il lui demande de lui indiquer les moyens alloués à leur développement, et de lui préciser la répartition territoriale de ces nouvelles MSP, notamment le nombre de projets prévus dans l'Aisne.

Données clés

Auteur : [M. Julien Dive](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96156

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Aménagement du territoire, ruralité et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mai 2016](#), page 4589

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)